



Action spéciale bon client

GAGNEZ
5%

GAGNEZ
10%

GAGNEZ
20%

Assurez-vous la tranquillité ...

**Vous êtes un bon client !
Votre fidélité doit être récompensée.**

Nous vous offrons la possibilité d'être remboursé d'une partie de vos primes d'assurances.
Alors assurez-vous la tranquillité et faites des économies ...

Comment bénéficier de nos avantages ?

- Parrainez 3 filleuls et soyez **remboursé de 5%** de vos primes
- Parrainez 5 filleuls et soyez **remboursé de 10%** de vos primes
- Parrainez 9 filleuls et soyez **remboursé de 20%** de vos primes

Faire des économies, c'est ça aussi la tranquillité ...

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires, devis, études ou autres, sans engagement.
N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, fax, mail, ou via notre site internet www.peaceassur.be.
Les coordonnées sont reprises ci-dessous.

Quelques conditions simples à respecter

- Vous devez être client depuis 1 an minimum
- Vos filleuls doivent rester client 1 an minimum et avoir le même profil que vous pour prétendre au remboursement
- Le remboursement aura lieu entre début décembre et fin janvier sur votre compte en banque une fois les deux premières conditions remplies (un beau cadeau pour les fêtes !)
- Cela concerne uniquement vos contrats particuliers et les assurances : Habitation, Familiale, Auto. (Exemple : vous payez 1000 € d'assurances par an, vous parrainez 3 filleuls, après 1 an, vous êtes remboursé de 100€ entre début décembre et fin janvier chaque année pour autant que vos filleuls restent clients.)

Nous vous en souhaitons bonne réception, cordialement,

Votre Courtier Peaceassur,
Grégory Koch

Gestion Sinistre
sinistre@peaceassur.be

Gestion Administrative – commerciale
info@peaceassur.be

FSMA : 101880A – MEA 216533